



VOYAGES POUR GROUPES & ENTREPRISES

VOYAGE MÉMORIEL

# ITALIE

6 jours au départ de Paris du 16 au 21 mai 2024



FONDATION DE LA FRANCE LIBRE

VOTRE CONTACT FFL (RÉFÉRENT): MARIE-HÉLÈNE CHATEL

TEL : 06 22 71 68 35 [marie-helene.chatel@orange.fr](mailto:marie-helene.chatel@orange.fr)

**VOTRE CONTACT VOYAGEURS DU MONDE :**

Patrick SEDEFIAN : 06 18 72 50 64 / 04 72 56 94 62 - [psedefian@voyageursdumonde.fr](mailto:psedefian@voyageursdumonde.fr)

# PARIS → ROME - CASSINO

## FRANCE - ITALIE

JOUR N°1

Jeudi 16 mai 2024

- > Assistance aux formalités d'enregistrement
- > Envol pour Rome
- > Accueil et transfert à votre hôtel
- > Forteresse du maréchal Juin
- > Cassino

**Rendez-vous à l'aéroport Paris Roissy CDG** avec un représentant Voyageurs du Monde.

Remise de vos titres de transport et assistance aux formalités d'enregistrement.

**Envol à destination de Rome sur vol régulier Air France.**

A l'arrivée à Rome, accueil par un transfériste/accompagnateur francophone.

Transfert à l'hôtel en autocar privatisé.  
Dépôt des bagages puis début des visites.

Direction **Sessa Aurunca** pour la **visite de la forteresse du maréchal Juin**.

### **Visite de la ville de Cassino.**

Cassino est une ville située dans la région du Latium, en Italie. Elle est surtout connue pour son abbaye bénédictine, le monastère de Montecassino, fondé au VI<sup>e</sup> siècle par saint Benoît. La ville a également été le théâtre de la bataille de Monte Cassino pendant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, Cassino offre un mélange d'histoire, de culture et de paysages pittoresques.

**Dîner** et nuit à l'hôtel dans les environs.

# VENAFRO - VALLÉE DU LIRI

## ITALIE

---

**JOUR N°2**

Vendredi 17 mai 2024

---

- > **Cérémonie nationale officielle**
- > **Visite de la vallée du Liri**

*Petit-déjeuner à l'hôtel.*

**Cérémonie nationale officielle au cimetière de Venafro (organisé par FFL, heure à reconfirmer).**

*Déjeuner dans un restaurant local autour de Venafro.*

**Visite de la vallée du Liri en passant par Girofano, San Andrez del Ambrogio, San Ambroggio, Sant Appolinare.**

La vallée du Liri, joyau caché au cœur de l'Italie, séduit les visiteurs avec son charme envoûtant. Traversée par le doux murmure du fleuve Liri, cette région du Latium offre bien plus que des paysages pittoresques. Entre les replis de ses collines se cachent des vestiges antiques, des châteaux médiévaux qui racontent des histoires oubliées, et des monastères qui semblent figés dans le temps.

**Dîner** et nuit à l'hôtel dans les environs.

# VALLÉE DU LIRI - RÉGION DE VITERBO

## ITALIE

---

**JOUR N°3**

Samedi 18 mai 2024

---

- > **Visite de la vallée du Liri**
- > **Rencontre avec la municipalité**
- > **Viterbo**

*Petit-déjeuner à l'hôtel.*

Départ pour la **visite de la vallée du Liri** en autocar privatisé en passant par Casa Chiaia, Rio Forma Quesa, Monte Morone, Monte Leucio, San Giovanni Incario.

*Déjeuner dans un restaurant local à San Giorgio.*

### **Rencontre avec la municipalité (organisé par FFL).**

L'après-midi, **direction Viterbo** en autocar privatisé.

Viterbo, joyau médiéval niché dans le Latium, à 80 kilomètres au nord de Rome, transporte les visiteurs à travers le temps. Son centre historique, aux ruelles pavées et aux places animées, abrite le Palais des Papes, érigé au XIIIe siècle et jadis résidence papale. Au-delà de son patrimoine architectural, Viterbo est renommée pour les "Terme dei Papi", des thermes naturels plongeant leurs racines dans l'époque étrusque, offrant aux visiteurs une expérience thermale unique.

**Dîner** et nuit à l'hôtel dans les environs.

# RÉGION DE VITERBO - LAC DE BOLSENA - ROME

## ITALIE

---

### JOUR N°4

Dimanche 19 mai 2024

---

- > **Village de Radicofani**
- > **Lac de Bolsena**

*Petit-déjeuner à l'hôtel.*

Le matin, **route vers Radicofani** pour la **cérémonie à 10h30, stèle 13 DBLE (organisée par FFL)**.

Radicofani, pittoresque village toscan, est dominé par la Rocca di Radicofani, une imposante forteresse médiévale offrant des vues panoramiques exceptionnelles. Son cimetière, empreint d'histoire, incarne la quiétude toscane et témoigne de l'héritage riche de la région.

*Déjeuner dans un restaurant local au bord du lac de Bolsena.*

Le lac de Bolsena, est l'un des plus grands lacs volcaniques d'Europe. Entouré de charmants villages médiévaux, le lac offre des eaux claires propices à la baignade, ainsi qu'une atmosphère paisible propice à la détente.

L'après-midi route pour rejoindre **la cérémonie et l'inauguration de la plaque pour Amyot d'Inville à 15h30 (organisée par FFL)**.

Continuation pour rejoindre la ville de Rome.

**Dîner** et nuit à l'hôtel.

# ROME

## ITALIE

---

### JOUR N°5

Lundi 20 mai 2024

---

- > Cimetière Monte Mario
- > Villa Médicis
- > Eglise Saint-Louis-des-Français
- > Tivoli
- > Rencontre avec l'ambassadeur de France

*Petit-déjeuner à l'hôtel.*

Le matin, route en autocar privatisé pour la **cérémonie au cimetière de Monte Mario à Rome à 11h (organisée par FFL)**.

Le cimetière de Monte Mario à Rome, en plus d'être un lieu de repos serein, offre une vue panoramique remarquable sur la ville éternelle, créant ainsi un lien entre le repos éternel et la splendeur intemporelle de Rome.

*Déjeuner dans un restaurant local à Rome.*

L'après-midi, **vous pourrez visiter la Villa Médicis (en option avec supplément)**.

Lors de votre visite à la Villa Médicis à Rome, vous serez enchanté par ce palais Renaissance abritant l'Académie de France depuis 1803. Explorez des jardins d'une beauté saisissante, imprégnez-vous d'œuvres d'art exceptionnelles et plongez dans l'histoire en déambulant à travers ses salles empreintes de prestige. L'expérience est une rencontre harmonieuse entre passé et présent, où chaque coin révèle l'essence artistique de ce lieu d'inspiration. **Direction ensuite l'église Saint-Louis-des-Français** en autocar privatisé (Chiesa di San Luigi dei Francesi) à Rome. Joyau artistique situé dans le centre historique de la ville. Elle est renommée pour ses œuvres du Caravage, dont la célèbre série de tableaux représentant la vie de saint Matthieu.

**Tarif : 20€ par personne**

**Puis vous finirez la journée en vous rendant à Tivoli.**

Tivoli, une ville pittoresque près de Rome, est célèbre pour ses villas historiques. La Villa d'Este, avec ses fontaines et ses jardins, et la Villa Adriana, une résidence romaine ancienne, en font des destinations incontournables.

Retour à Rome en autocar pour la **rencontre avec l'ambassadeur de France (rencontre organisée par FFL)**.

**Dîner** et nuit à l'hôtel.

# ROME → PARIS

## ITALIE - FRANCE

---

**JOUR N° 6**

Mardi 21 mai 2024

---

- > **Transfert aéroport**
- > **Envol pour Paris**

*Petit-déjeuner à l'hôtel.*

**Transfert en autocar privatisé pour rejoindre l'aéroport de Rome.**

Assistance aux formalités d'enregistrement

Envol pour Paris sur vol régulier Air France.

Arrivée à l'aéroport Paris Roissy CDG, récupération de vos bagages et fin de nos services..

## VOTRE TRANSPORT AÉRIEN

Ce programme vous est proposé sur compagnie régulière, sous réserve de confirmation des tarifs, disponibilités à la réservation et maintien du plan de transport.

**Horaires à ce jour, à titre indicatif, sous réserve de modification.**

**N.B : 20 places réservées en option pour votre groupe jusqu'au 14 mars 2024**

<b>AIR FRANCE</b>	<b>Paris CDG / Rome</b>	<b>06h55 - 08h55</b>
	<b>Rome / Paris CDG</b>	<b>20h15 - 22h25</b>

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES & SANITAIRES

**Voyageurs délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants Français.  
Pour les autres Nationalités, Voyageurs se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.**

### **Informations douanières :**

Passeport ou carte nationale d'identité, dont la validité couvre au moins la durée du séjour, pour les ressortissants de l'Union Européenne.

### **Santé :**

Rien à signaler.

Plus d'information sur le lien :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>



## VOS HÔTELS OU SIMILAIRES

*Hébergements proposés à titre indicatif, sous réserve de confirmation de disponibilités à la réservation.*

HOTELS	VILLE (nombre de nuits)	LIEN INTERNET
Hôtel Venafro Palace Hôtel 4**** OU Hôtel Liola 4****	Venafro (2 nuits)	<a href="https://www.venafropalacehotel.it/">https://www.venafropalacehotel.it/</a>  <a href="http://www.liolahotel.it">www.liolahotel.it</a>
Hôtel Italia Lombardi 3***	Viterbo (1 nuit)	<a href="https://lombardihotels.info/">https://lombardihotels.info/</a>
Hôtel Laurentia 3***	Rome (2 nuits)	<a href="https://www.hotellaurentia.it/">https://www.hotellaurentia.it/</a>

Des modifications concernant les hôtels sélectionnés, peuvent être apportées. Cependant, nous nous efforcerons de vous proposer dans ce cas des hôtels de catégorie équivalente.

# VOYAGE MÉMORIEL

## 6 JOURS 5 NUITS

### PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

**Le présent contrat constitue, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait et à ce titre vous bénéficiez des droits reproduits à l'Article V et en dans nos conditions de vente .**

#### ARTICLE I : INSCRIPTION ET CONDITIONS TARIFAIRES

##### 1.1. Modalités d'Inscription

En effectuant votre réservation en ligne, vous reconnaissez accepter nos conditions de ventes.

Nous précisons que pour valider définitivement votre inscription, un acompte de 30% du montant total de votre réservation devra être encaissé par Voyageurs au plus tard le **13/03/2024**

Le montant de votre acompte est calculé selon nombre de personnes que vous inscrirez, le type d'hébergement choisi, ainsi que la souscription d'assurances optionnelles.

Pour toute inscription, la confirmation de l'inscription sera notifiée au Référent par Voyageurs après l'encaissement de l'acompte et/ou du solde du prix.

En tout état de cause, Voyageurs communiquera au Référent la liste des personnes inscrites au voyage au plus tard le **13/03/2024** ainsi que le prix du séjour en fonction du nombre d'inscription validé par Voyageurs le **13/03/2024**.

La réalisation du voyage est conditionnée par la constitution d'un Groupe (soit un nombre minimum et maximum d'inscrits tel que mentionné dans le tableau de prix figurant à l'Article 1.2) et par l'encaissement de l'acompte puis du solde par Voyageurs dans les délais fixés au Contrat de voyage.

## 1.2. Prix

Le prix du voyage varie en fonction du nombre d'inscrits tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

**Prix par personne en chambre double  
- CATEGORIE STANDARD  
Calculé sur la base du nombre d'inscrits**

Nombre de voyageurs	<b>15/19</b>	<b>20</b>	<b>SUP CH. INDIVIDUELLE</b>
Prix en € *	<b>1610 €</b>	<b>1490 €</b>	<b>190 €</b>

- Le Prix mentionné ci-dessus est en euros, par personne et en chambre double, hors assurance 'Complémentaire - Annulation et hors frais administratifs et sanitaires.
- Toute personne souhaitant bénéficier d'une chambre single devra en faire la demande via le bulletin d'inscription et s'acquitter du supplément dont le montant figure au tableau ci-dessus.
- le Prix indiqué comprend une taxe aérienne d'un montant de 67 € montant connu à la date du **08/03/2024**. Le montant de la taxe aérienne et/ ou de la surcharge carburant afférentes aux prestations de transport pourront être ajustées à la baisse ou à la hausse conformément aux dispositions de l'article L211-12 du code du tourisme et de l'article I de nos conditions de vente

Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre de Participants peut varier jusqu'à la date de départ en raison d'une ou plusieurs inscriptions après la constitution du Groupe et/ou en raison d'une ou plusieurs annulations entraînant par voie de conséquence un réajustement tarifaire à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre d'inscrit .

Le prix du voyage peut également varier par application des dispositions de l'Article 1.2 de nos conditions de vente.

Le Référent informera les membres du Groupe dans les meilleurs délais de toutes modifications ayant un impact sur le prix du voyage et du montant à régler dans le cas d'un réajustement tarifaire selon les conditions fixés au Contrat de voyage et à l'article 1.3.4 de nos conditions de ventes.

Si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis , le voyage ne pourra être réalisé. Il sera fait application des conditions et frais d'annulation prévus à l'article 4 de nos conditions de vente.

Toutefois, en concertation avec votre Référent, nous nous efforcerons, dans la mesure du possible de proposer aux Participants inscrits une alternative possible moyennant un réajustement de prix par personne pour maintenir le départ du voyage.

---

## Ces prix comprennent

---

### > Transport

- L'assistance Voyageurs du Monde à l'aéroport de Paris Roissy CDG
- Le transport aérien Paris - Rome - Paris sur vols réguliers Air France
- Les taxes aéroport : 62 € par personne à ce jour, modifiables sans préavis jusqu'à la facturation du dossier
- Les services d'un autocar privatif pour les transferts aéroport/hôtel/aéroport avec assistance francophone
- Les services d'un autocar privatif avec chauffeur pour les déplacements indiqués au programme

### > Hébergement & repas

- L'hébergement en chambre double standard en hôtels 3\*\*\* et 4\*\*\*\*
- Les taxes de séjour
- Les petits déjeuners, déjeuners et dîners du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 6

### > Visites

- Les services d'un accompagnateur francophone à votre arrivée et votre départ à l'aéroport et de Rome les jours 1 et 6

### > Assurance & divers

- L'assurance assistance, rapatriement, bagages et retour anticipé
- Une pochette de voyage avec un guide sur la destination et tous les documents utiles

### > 100% Carbone absorbé

- L'absorption 100% des émissions de CO<sub>2</sub> de votre voyage (par le biais de notre Fondation Insolite Bâtitteur Philippe Romero)

---

## Ces prix ne comprennent pas

---

- L'assurance annulation/complémentaire : 3,5 % du montant total du voyage
- **Les déjeuners du jour 1 et 6 à partir de 45€ par personne par déjeuner**
- Les boissons 1/4 de vin + 1/2 d'eau minérale par personne par repas **+40€/personne pour l'ensemble du voyage sur les repas inclus**
- Le port de bagages in/out à l'hôtel
- Les pourboires, extras et dépenses personnelles
- La visite guidée de la villa Medici et de l'église Saint Louis des Français le jour 5 : **+20€/personne**
- **Les frais pour les heures supplémentaires d'utilisation de l'autocar**

### 1.3. Modifications de prestations avant le départ et/ou au cours du Voyage à l'initiative des participants

Le Référent est responsable de la transmission à Voyageurs de toutes demandes de modifications de prestations de voyage pour le compte du Groupe.

Voyageurs reste libre de traiter ou non les demandes de modifications, qui devront être formalisées par un avenant signé entre les parties pour être prises en compte.

Les frais induits par les modifications souhaitées par le Groupe et acceptées par Voyageurs seront à régler auprès de Voyageurs avant la date de départ du voyage.

Pour toutes modifications intervenant au cours du voyage, les frais induits seront à la charge des Participants et à régler par tous moyens sur place.

#### **1.3.1. Prestations de transport**

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des participant(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) Participant(s), auprès de Voyageurs, avant le départ.

#### **1.3.2. Prestations d'hébergements : la chambre individuelle**

Le Participant qui s'inscrit seul et qui n'a pas opté pour une chambre individuelle sera facturé du supplément chambre individuelle au moment de l'inscription. Toutefois, si deux participants au voyage demandent à partager une même chambre durant tout le voyage nous déduirons ce supplément au moment du paiement du solde.

#### **1.3.3. Autres prestations**

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retraits) de prestations de voyage, seront à la charge des Participants et à régler par tous moyens auprès de Voyageurs. Faute de règlement, Voyageurs ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de Voyageurs ou des prestataires désignés.

#### **1.3.4. Cas particuliers**

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

## ARTICLE II - MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement du séjour est à effectuer dans les délais fixés au contrat et sans relance aucune de notre part.

⇒ **Paiement de l'acompte d'un montant de 30% du montant total avant le 13/03/2024**

⇒ **Le solde devra nous parvenir 35 jours avant la date de départ, soit avant le 10/04/2024**

## ARTICLE III - FRAIS D'ANNULATION

Les frais applicables sont mentionnés à l'Article 4 des conditions de vente Voyageurs (voir [Annexes](#)).

## ARTICLE IV - ASSURANCES

Voyageurs du Monde propose plusieurs formules d'assurances. A ce titre, Voyageurs du Monde est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 18007991. Notre proposition de voyage inclut une assurance par voyageur avec des garanties Assistance rapatriement / bagages / retour anticipé proposés par Allianz - MUTUAIDE dont le détail des conditions générales et particulières du contrat (mise en œuvre, exclusions, franchises) figure en Annexes .

Pour plus de confort, nous vous proposons également d'adjoindre l'assurance voyage dénommée « Complémentaire », avec des garanties plus étendues et notamment la garantie annulation, y compris maladie suite à épidémie ou pandémie, pour obtenir le remboursement de notre barème de frais d'annulation du voyage à votre demande, à l'exclusion de la prime, prenant effet le jour de sa souscription, et dont le détail, incluant le document d'information produit, figure en Annexes.

Elle s'élève à 3,5 % du prix total du voyage de chaque participant et n'est pas incluse dans le prix du voyage visé à l'Article I- Inscription et conditions tarifaires.

Par ailleurs, nous vous proposons également une Assurance « Variation des prix des taxes aériennes et portuaires + surcharge carburant », dont le détail et le document d'information produit figurent en Annexe . Son prix est de 20 € / personne et n'est pas incluse dans le prix du voyage.

Seuil d'intervention : 40 € par personne

Franchise : 25 € par personne

Montant maximum remboursement : 150 € par personne avec un maximum de 5 000 € par événement pour l'ensemble des participants ayant souscrit cette assurance

Il incombe à chaque participant de souscrire ou non à l'une des assurances proposées.

Les participants reconnaissent avoir été informés qu'au titre de ses activités d'organisateur de voyages, Voyageurs peut à tout moment substituer un autre assureur à Allianz - Mutuaide, avec maintien de garanties et primes, sans que cela puisse remettre en cause l'accord des souscripteurs de l'une et/ou l'autre des polices proposées et cela, quelle que soit le motif de résiliation du ou des contrat(s) d'assurance par Voyageurs.

## **ARTICLE V - DROITS DU VOYAGEUR**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Voyageurs sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Voyageurs dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302, nous vous remercions de vous reporter à l'Annexe

## **ARTICLE VI - DECISION DU REFERENT**

En conséquence, le Référent reconnaît avoir pris connaissance du programme, des conditions de ventes du voyage et notamment des conditions spécifiques concernant la tarification du séjour, du ou des documents d'Information sur le(s) Produit(s) d'Assurance souscrit(s) ainsi que ses/leurs Conditions Générales applicables. Le Référent décide en toute connaissance de cause de souscrire le séjour et de communiquer toutes les informations aux personnes de son choix et susceptibles de vouloir réaliser le séjour et de procéder à une inscription à l'effet de constituer le Groupe.

